



## COMPTE RENDU CSAL DU 12 JUIN 2023

Première vraie réunion de cette instance après avoir boycotté les précédentes en raison du mouvement social contre la réforme des retraites.

Suite à notre liminaire, la seule réponse apportée par la directrice a été de nous dire qu'il ne fallait pas insulter les institutions... Quel sans-gêne et quel culot quand même, elle qui méprise ses agents et se moque des organisations syndicales ! Nous vous laissons à vos réflexions sur ce sujet.

De plus, il n'y a pas encore de règlement intérieur, 6 mois après la mise en place de cette instance !!!! Ha si, une FAQ sur le site de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) qui nous prends elle aussi pour des demeurés.

Après ce premier constat, déjà très amer, nous abordons l'ordre du jour.

### **1/ Approbation du PV du 07/12/2021.**

### **2/ Élection des futurs représentants à une nouvelle instance, le Conseil Médical en remplacement de la commission de réforme :**

Si le vote en lui-même ne présenta aucun souci, c'est sur le fond que nos inquiétudes se sont portées. En effet, lors de cette élection bien précise, seuls les titulaires avaient le droit de vote. Les suppléants étaient exclus, même en cas d'absence du titulaire ! Encore un bon modèle de démocratie !

Mais notre grosse inquiétude est que cette « entorse » à la représentativité des élus des personnels ne soit étendue à l'ensemble des futurs votes. Malheureusement, notre administration nous a tellement torpillé ces dernières années, que la prudence et surtout la méfiance sont de mise.

Vos représentants élus pour le conseil médical à compter du 01 juillet 2023 sont :  
Franck HUMBERT, Vincent PAUMARD, Valérie JOANCHICOY, Denis CORRATGER, Hélène RIEUBERNET et Fabien ROBACH.

### **3/ Réorganisation interne du SIP Rivesaltes :**

Le SIP de Rivesaltes était constitué au niveau de l'assiette de 2 secteurs.

Depuis le 01 janvier 2023, il ne se compose plus que d'un seul secteur.

Ce changement approuvé par une majorité d'agents nous interpelle, surtout pour l'avenir d'autres structures et pour l'exercice des missions.

Pourquoi cette soi-disant « expérimentation » validée par la directrice ?

Pourquoi changer une organisation qui fonctionnait jusqu'alors ?

Réponse des responsables du SIP, : la gestion des missions est beaucoup plus simple. Cela permet aux agents de travailler au fil de l'eau.

Dont acte, mais que faisons-nous de la technicité et de la responsabilisation des agents ? Est-il plus facile de travailler ainsi et de rendre un travail meilleur ?

À ce jour aucun bilan n'a été apporté !

Cette réorganisation n'est qu'une conséquence du manque de moyens humains.

Et oui, les agents ne peuvent pas se dédoubler, donc par défaut on cherche des alternatives pour que des secteurs géographiques ne soient pas laissés à l'abandon.

Encore une fois on adapte l'humain à la machine et non l'inverse.

Et on nous fait la leçon en nous demandant de respecter les institutions alors que la DDFIP 66 ne respecte même pas ses agents.

Solidaires Finances Publiques s'est abstenu lors du vote, par respect envers les agents du site qui sont favorables à cette nouvelle organisation. Mais nous resterons vigilants sur le soi-disant bien fondé de cette initiative.

#### **4 et 5/ Création division FDL et Déploiement de D2C :**

Pour ces 2 points, aucun commentaire particulier n'a été soulevé.

La création de la division FDL – conseil financier et fiscal permet d'apporter plus de lisibilité sur l'organisation et la chaîne de commandement.

Le déploiement de l'application de D2C, en remplacement de DDR3 et SCR3, permet de moderniser la tenue de la comptabilité générale et de centraliser les écritures comptables dans Chorus. Malgré des débuts chaotiques, la stabilité de l'application semble être effective.

#### **6/ Bilan réunions sectorielles :**

Sur ce point, si l'implication des services de direction, des conseillers aux décideurs locaux et des chefs de postes a été salué, aucun mot n'a été dit sur les agents. Pourtant ceux-ci se sont tout autant impliqués tant dans la préparation des réunions qu'en participant physiquement à celles-ci. Nous pensons que, à travail égal, tous nos collègues sont également digne d'éloge et ce, peu importe leurs grades mais peut être sommes-nous vieux jeu. Une nouvelle preuve de respect.

#### **7/ Question diverses**

##### **Frais de déplacement :**

Ce mois-ci, plusieurs agents ont eu la surprise de recevoir un message leur demandant de fournir des justificatifs de repas datant pour certains d'il y a six mois. Nous ne contestons pas la légalité de ces messages (une note existante demande aux agents de garder les justificatifs de repas pendant une année) ; la méthode quant à elle nous laisse dubitatifs. Faut-il rappeler que le remboursement de repas est forfaitaire,

quel que soit le type de repas pris, du repas sorti de la gamelle au restaurant étoilé. Nous craignons que ce type de contrôle contribue à amplifier une tendance déplorable consistant à ce que de plus en plus d'agents renoncent à se faire rembourser leurs frais devant la difficulté des démarches. Elle risque aussi d'entamer la motivation des agents à suivre des formations, d'autant plus que celles-ci se tiennent de plus en plus hors département. Ces méthodes sont infantilisantes et démontrent le peu de respect que nous pouvons attendre de notre direction.

### **Mouvement local :**

Solidaires Finances Publiques a souligné lors de ce CSAL, comme d'habitude depuis hélas trop longtemps, les problèmes inhérents au manque de personnel dans TOUS les services de ce département. Nous avons donc, tout naturellement, demandé quand le mouvement local allait être publié. La réponse de la Direction est floue : deuxième quinzaine de juin... Et avant le 30... Pas de miracle...

### **Retenues pour jours de grève :**

En ce qui concerne les retenues pour les jours de grève, la Direction n'est responsable de rien... Elle n'est qu'une courroie de distribution et n'a aucune marge de manœuvre. De nombreux agents n'ont pas encore été prélevés sur leur paye des jours de grève suite à, semble-t-il, un bug informatique. La DG a donc décidé de tout prélever sur les 3 mois d'été (juin, juillet et août) mais avec pour seule règle de ne pas dépasser la quotité saisissable. Solidaires Finances Publiques a souligné que cela pouvait mettre certains collègues dans une situation financière difficile, en plus pendant cette période de vacances. Mais la DG se soucie-t-elle encore de ses agents ?

### **Primes :**

Que dire aussi des primes, que ce soient les primes d'accueil ou les primes de restructuration : la DDFIP 66 est sur ce point, comme sur bien d'autres, toujours en retard. Mais, enfin, après nos interventions insistantes, le problème prime d'accueil a été réglé, y compris pour la collègue partie en retraite qui va être payée.

Pour les primes de restructuration, notre directrice nous a affirmé que le dispositif le plus favorable aux agents serait toujours appliqué. Dont acte... Mais il aura fallu que Solidaires Finances Publiques revienne mainte fois sur le sujet. On a l'impression que tout est fait pour donner le moins possible aux agents... On ne lâche rien !

### **Lettre de Relance :**

Ce point concernait la suppression de la lettre de relance dans la sphère gestion publique. Cette phase du recouvrement permettait entre autres de palier aux erreurs d'acheminement et constituait un rappel simple et sans frais. Le projet de notre direction locale, est de généraliser en premier rappel la PCA (Phase Comminatoire Amiable), c'est-à-dire le recours à l'huissier privé.

Cette décision semble pour une fois être de leur propre fait ; comme quoi ils peuvent se révéler être indépendant de Bercy. Pour résumer, une personne dont la facture

d'eau se serait perdue se trouverait, au premier rappel, sous le coup d'une procédure d'huissier avec frais. Où est le respect du service public ? Où est le respect du contribuable ? Comment ces derniers réagiront-ils devant une procédure d'une telle violence ?

Devant les inquiétudes concernant cette nouvelle organisation, la réponse de la direction a de quoi laisser pantois... Les réclamations des contribuables ? Gérées intégralement par l'huissier (La Phase Comminatoire Amiable existe déjà et nous pouvons voir que ce n'est pas le cas). Les bases de tiers des collectivités qui ne sont pas à jour ? Une convention partenariale-bisous magiques permettra de régler tous leur problème. Les secrétaires de mairie qui doivent jongler entre trois mairies en seront ravis.

La réalité est une explosion du contentieux et surtout une nervosité accrue et compréhensible des contribuables, nervosité qui sera encaissée en premier lieu par les agents des SGC, belle récompense pour eux. Cette décision montre bien l'entendue du fossé qui s'est créé entre des agents de moins en moins nombreux, encore en train de se remettre de la catastrophe NRP et une direction locale avec un nombre de A++ en expansion constante et qui a considéré le NRP comme un succès total avant même la fin des déménagements des sites fermés.

#### **SPF :**

La visite de notre directrice et de son adjoint au SPF a aussi été abordée. Le bilan de cette réunion n'a pas été à l'honneur pour ces derniers et a, encore une fois mis à jour soit leur manque de capacité managériale, soit leur manque de talent dans la communication. À la sortie de cette réunion, le ressenti des agents, déjà fortement sollicités, a été que leur implication n'était pas suffisante et qu'un coup de collier était nécessaire. Des explications passablement embrouillées de notre direction nous ont conduit à comprendre que celle-ci s'était faite taper sur les doigts par Bercy et qu'une amélioration des statistiques était nécessaire pour justifier l'aide du SAPF (Service d'appui à la publicité foncière). Notre direction aurait pu faire un travail sur soi salutaire en se demandant si les réorganisations de ce service et ses suppressions de postes auraient pu avoir un quelconque lien avec ses difficultés. Mais non, car cela voudrait dire qu'ils auraient fait des erreurs, mieux vaut mettre la pression sur les collègues, c'est tellement plus simple et plus respectueux.

Vos représentants au CSAL : Franck HUMBERT, Vincent PAUMARD, Valérie JOANCHICOY, Denis CORRATGER, Alain CHOMEYRAC, Hélène RIEUBERNET, Véronique BEGUE, Christine MIRROIR